

# HISTOIRE DES ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL EN FRANCHE-COMTÉ

**Mireille BAUMANN**

*Présidente de l'AFTS de 1988 à 1995,*

*Vice Présidente de l'ARTS*

Chacun a besoin de connaître ses origines, ses racines. Il en est de même pour les institutions.

Un historique des deux écoles de service social de Besançon a déjà été publié par Mme Clément dans le Cahier du Travail Social de décembre 1993 à l'occasion des 20 ans du diplôme d'Etat d'éducateur en Franche-Comté. Si je m'autorise à retracer cette histoire, c'est parce que j'ai été élève à l'école Saint-Vincent et que plus tard, en temps que présidente de l'Association pour la Formation en Travail Social, j'ai vécu personnellement certains événements de la vie de la nouvelle école à Palente.

## L'ÉCOLE SAINT-VINCENT 1942-1959

La notion de service social est relativement récente. Au début du siècle, les écoles ne forment qu'aux soins infirmiers. Ce n'est que progressivement qu'apparaissent les notions d'hygiène, d'infirmière «visiteuse» et plus tard d'assistant de service social.

A Besançon, dès 1922 existent deux écoles d'infirmières : l'une gérée par les Sœurs Hospitalières, l'autre par les Sœurs de la Charité.

En 1942, sur ordre du Ministère de la Santé, ces deux écoles fusionnent et sont rattachées à l'école de médecine. Mais pour répondre à un décret de 1938

qui sépare les diplômés d'infirmier et ceux d'assistant de service social, la section sociale est confiée aux Sœurs de la Charité qui ouvrent leur école dénommée «Ecole Saint-Vincent», 23 avenue Fontaine-Argent (actuel Collège Saint-Joseph).

Les études ont lieu en trois ans. Dans la tradition hospitalière, la première année ne comporte que des cours médicaux dispensés à l'école d'infirmières et des stages dans différents établissements de la ville : hôpital, cliniques, centres de soins. Les stages ont lieu tous les matins, les cours l'après-midi. Les promotions sont d'environ 30 élèves, toutes des filles, venant de la région et la majorité des élèves est pensionnaire. Le diplôme qui sanctionne la fin des études est national mais se passe à Besançon devant un jury local et à partir de 1949, à Dijon devant un jury de Bourgogne-Franche-Comté.

En 1956, l'école ne dépend plus de l'école de médecine et devient régionale. Elle est gérée par une association loi 1901 mais la direction reste confiée à la congrégation des Sœurs de la Charité.

En 1959, le conseil d'administration de l'association gestionnaire rencontre des difficultés à établir un règlement intérieur de l'école conforme au règlement type imposé par le Ministère : les diplômés de la directrice et des monitrices-formatrices ne répondent pas aux critères ministériels. Ces difficultés obligent le

conseil d'administration à décider la fermeture provisoire de l'école, sous prétexte d'un manque de recrutement de nouvelles élèves. Celles qui sont en cours de scolarité continuent leur formation dans d'autres établissements de France.

## L'ÉCOLE SOCIALE DE BESANÇON-PALENTE 1978-1992

L'école Saint-Vincent ne sera jamais rouverte et la Franche-Comté reste, jusqu'en 1978, la seule région de France à ne pas posséder de centre de formation d'assistants de service social. Pendant cette période, les directeurs de l'action sociale, les professionnels, les politiques de la région s'émeuvent de cette situation et dénoncent un manque important d'A.S.

En 1965, des représentants du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée (CREAI) et un groupe de professionnels A.S. envisagent la création à Besançon d'un établissement regroupant les deux formations. Mais en 1971, le CREAI fait cavalier seul et ouvre l'Institut de Formation d'Éducateurs Spécialisés (IFES).

D'après les différentes correspondances entre les directeurs de la DASS, de la DRASS, le préfet du Doubs et le Ministère des Affaires Sociales, il apparaît qu'en 1972, ce ministère envisage la création d'Instituts Régionaux du Travail Social (IRTS) regroupant plusieurs formations. La création d'une école sociale en Franche-Comté serait donc soumise à la mise en place d'une structure commune. Mais dans les années suivantes le Ministère abandonne ce principe et estime possible l'implantation d'une école de service social en dehors de tels instituts. L'utilité et l'urgence d'une telle création sont confirmées par une enquête de 1974, actualisée en 1977, qui laisse prévoir pour les dix années à venir 200 à 240 postes à pourvoir (postes vacants ou à créer).

### Où implanter cette école ?

Plusieurs pistes de recherches s'ébauchent pour la localisation de cette école. La première suggestion, vite abandonnée, propose d'aménager à Montferrand-le-Château l'École Sainte-Anne, qui à l'époque prépare à l'entrée à l'école d'infirmières. Puis un projet d'implantation à Montbéliard voit le jour. En définitive, c'est la ville de Besançon qui est retenue. Elle est

capitale de région et offre des possibilités de formation : existence de l'université, d'administrations sociales et potentialité de terrains de stages.

À l'initiative d'un membre de son conseil d'administration, M. Pinard, conseiller général du Doubs, le Lycée Pergaud préparant déjà au bac médico-social, propose l'ouverture d'une section spécialisée type BTS, pouvant être reconnue comme "école sociale". Le service régional de l'action sociale, le rectorat et les services de la préfecture étudient les différents aspects de cette proposition. Celle-ci intéresse le Ministère des Affaires Sociales, ministère de tutelle. Elle évite une construction puisque des locaux d'internat sont disponibles dans cet établissement et elle lui permet d'envisager une participation modeste aux frais de fonctionnement.

Mais une étude plus approfondie révèle beaucoup d'oppositions :

- Les professionnels craignent la dévalorisation d'un diplôme préparé dans un lycée et s'inquiètent du contenu d'une telle formation. Ils rappellent qu'une école sociale préparant à un diplôme d'État doit répondre à des conditions d'agrément réglementaires, c'est à dire «être dirigée par une assistante sociale et garantir un enseignement assuré par des cadres pédagogiques eux-mêmes assistants de service social». Certains préféreraient même un rattachement à l'université, espérant ainsi plus de prestige pour ce diplôme.
- La ville de Besançon étant avec le rectorat copropriétaire des locaux, cette formule soulève quelques remarques parmi les conseillers municipaux qui soulignent l'anomalie d'une «école privée» dans un «établissement public». Pour les mêmes motifs, le conseil d'établissement du lycée émet un avis défavorable à cette implantation.
- Au plan national, les autres centres de formation craignent que l'ouverture d'une nouvelle école réduise leurs crédits de fonctionnement, en particulier l'école de Dijon qui verrait en plus une diminution de ses terrains de stages en Franche-Comté. Mais les difficultés de fonctionnement d'une école gérée par le Ministère de l'Éducation Nationale tout en étant agréée par celui des Affaires Sociales, reste l'obstacle majeur à cette proposition.

Finalement, après cinq années de correspondances entre les différents partenaires et de réunions, le Ministère des Affaires Sociales décide, en 1977, la création d'une école sociale à Besançon. Sa gestion

en sera assurée par une association loi 1901 (comme c'est le cas pour la plupart des écoles en France) et elle sera installée dans des locaux du lycée Pergaud à Palente.

### La création de l'AFTS

La mise en place d'une telle association s'avère urgente. Le directeur de la DRASS, M. Laborde-Barbanègre, aidé de la conseillère technique régionale, Melle Depasse, procède immédiatement aux différentes démarches.

L'assemblée constitutive est fixée au 6 décembre 1977, salle Battant. Elle rassemble environ 350 personnes : nombreux professionnels du milieu social, syndicalistes, personnalités politiques de toute la région, employeurs de travailleurs sociaux ...

L'ambiance est houleuse : l'étude des statuts, discutés point par point, est l'occasion d'une manifestation d'hostilité envers tout représentant de l'autorité, en particulier la DRASS accusée d'imposer «ses statuts», les conseillères techniques départementales et même les employeurs soupçonnés de vouloir exercer une mainmise sur l'école. Une association familiale quant à elle, s'indigne que ne soit pas prévue la représentation des usagers des services sociaux. Les statuts sont cependant votés et la première assemblée générale a lieu le 8 février 1978. Son conseil d'administration est élu et j'en accepte la présidence... en toute inconscience ...

L'association prend le nom d'Association Franco-comtoise pour le Perfectionnement et la Formation en Service Social, appellation qui sera simplifiée par la suite en Association pour la Formation en Travail Social (AFTS). Pourquoi cet intitulé initial ?

Depuis plusieurs années, sous la responsabilité de la conseillère technique régionale, étaient mises en place des sessions de perfectionnement.

Afin d'en assurer l'organisation financière et le soutien pédagogique, il était fait appel à l'Association de Bourgogne-Franche-Comté pour le Perfectionnement. La création d'une association en Franche-Comté a donc pour but de poursuivre, de façon autonome, la formation permanente et la formation initiale. C'est donc une double mission qui est confiée à l'association et ces deux activités justifieront, pour l'établissement, l'appellation d'Institut de Service Social (ISS).

### La mise en place de l'école

Le pari étant fait d'accueillir la première promotion dès septembre 1978, il est urgent d'aménager les locaux. Un «traité constitutif» d'occupation est passé avec la ville de Besançon et le rectorat, copropriétaires des bâtiments. Le loyer annuel est fixé symboliquement à 20 F. Un contrat de fonctionnement est signé avec M. Clergeot, proviseur du lycée; il permet en particulier l'accès du personnel et des étudiants au service de restauration de l'établissement. Les subventions inscrite depuis plusieurs années au budget de l'Etat, de la Région et du Département permettent l'étude et la réalisation des travaux d'aménagement des locaux (800 m<sup>2</sup> environ) pour un coût total de 820 000 F. Par ailleurs la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon participe à hauteur de 92 000 F à l'acquisition du mobilier. La ville de Besançon ne pouvant accorder une subvention en espèces, charge ses services techniques d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération (conception des plans d'aménagement, appels d'offres, surveillance du chantier).

Dès février 1978 s'effectue le recrutement de la directrice, Mme Clément, puis d'un cadre pédagogique, Mme Bailly-Robert, et d'une secrétaire, Mme Pernin. Les travaux commencés en juin sont exécutés dans les délais malgré la période des vacances et permettent, en septembre 1978, la rentrée d'une première promotion, entièrement féminine, de 22 élèves.

La rapidité de la mise en place de cette école ne doit pas occulter les difficultés rencontrées pendant ces quelques mois. La promesse d'une subvention ne signifie pas son attribution. A titre d'exemple : alors que les travaux sont déjà engagés, la subvention d'équipement de l'Etat est suspendue et il faudra l'intervention personnelle du trésorier payeur général pour qu'elle soit rétablie. Deux mois plus tard, la première subvention de fonctionnement qui devait permettre le paiement du personnel «s'égaré» dans un autre département ...

Il faut souligner l'intérêt des collectivités locales pour cette réalisation. Elles soutiennent activement l'association : le Conseil Général de la Haute-Saône, représenté par M. Magnin, lui accorde une subvention annuelle de fonctionnement. Celui du Jura, représenté par M. Cordier, fait bénéficier l'école, à titre

gratuit, de la présence à 1/4 de temps d'une assistante sociale chef, Mme Humbert. Par la suite, le Conseil Général du Doubs, suivant l'exemple du Jura, détache à 1/4 de temps une assistante formée à la supervision, Mme Piovesan, qui sera spécialement affectée à la formation continue. Mais c'est surtout la DRASS, en la personne de son directeur et de la conseillère technique régionale, qui est la cheville ouvrière de cette réalisation. Ses services sont mis à contribution, en particulier le personnel du secrétariat. Ses locaux, rue de la Vieille-Monnaie, accueillent le siège de l'association jusqu'à son transfert, en 1981, rue des Aubépines à Palente.

### **L'école de service social**

Après 3 années de fonctionnement, l'école semble avoir pris son régime de croisière. L'examen au diplôme d'Etat national a lieu à Lyon et les résultats de la première promotion témoignent de la qualité de l'enseignement. La directrice, Mme Clément, siège au Comité National d'Entente des Ecoles de Service Social et au Conseil Supérieur en Travail Social. L'école est donc ouverte sur l'extérieur et bien qu'étant la plus petite et la dernière née, elle se fait ainsi reconnaître sur le plan national.

En 1981 survient un événement important : la grève des étudiants. Je me permets d'évoquer ma version des faits, tels que je les ai vécus en temps que présidente de l'association.

Les étudiants A.S. et E.S. entament une grève qui durera 7 semaines. Ils revendiquent un statut d'étudiant en formation : rémunération des études et reconnaissance du droit syndical. Devaient-ils s'adresser au Ministère des Affaires Sociales dont dépendent les écoles ou aux associations gestionnaires ?

Les écoles d'éducateurs et d'assistants de service social sont très éloignées géographiquement et s'ignorent jusqu'alors tant au niveau des directions que des élèves.

Mais à cette occasion, peut-être en raison de leur expérience dans ce domaine, les élèves de l'IFES investissent les locaux de l'école de service social pour soutenir les revendications de leurs collègues. La tension monte au cours des semaines. Le nouveau DRASS, M. Sieutat-Lacaze, craint pour la réputation de la région et a peut-être peur d'être séquestré dans son bureau ... C'est pourquoi, semblant méconnaître les pouvoirs d'une association, il me demande comme

présidente de tout mettre en œuvre pour donner satisfaction aux étudiants !...

Des grévistes quant à eux, appuyés par des représentants syndicaux et quelques politiques, convoquent les membres des C.A. des deux associations dans une salle de la préfecture où, tel un «tribunal du peuple», ils les accusent d'un refus de dialogue. Finalement la grève s'épuise, sans résultats. Les cours peuvent reprendre après cette crise de croissance - peut-être salutaire -.

Au cours des années suivantes, les étudiants seront souvent préoccupés par les débouchés que leur offre le diplôme : la régionalisation a donné des responsabilités aux Conseils Généraux dans le domaine de l'action sociale, mais peu habitués à ces nouvelles fonctions, ceux-ci parfois diffèrent ou modifient le mode de recrutement des assistants de travail social, entraînant ainsi une réduction des postes à pourvoir.

### **VERS UN IRTS**

Si l'école peut être satisfaite des résultats de ses élèves aux examens du diplôme d'Etat, elle doit cependant sans cesse s'adapter : directives du Ministère concernant la réforme des études, évolution des programmes, fréquentes modifications de l'équipe pédagogique.

Mais un événement important, inattendu, vient bouleverser le cours de son histoire.

### **La création de l'AFPE**

En juin 1986, le CREAL de Franche-Comté est dissous, mettant en danger l'IFES dont il est gestionnaire. C'est alors que M. Decerle, sous-directeur de la DRASS, me convoque et me fait part de son intention de confier à l'AFTS la gestion de l'IFES. Il argumente sa demande en invoquant le risque pour cet établissement d'être repris par le CREAL de Bourgogne, ce qui pourrait signifier à court terme la disparition de la formation d'éducateurs en Franche-Comté.

Cette proposition me semble ne pas pouvoir être acceptée. L'AFTS gère certes l'ISS mais assurerait difficilement la gestion d'un centre aussi important. Les deux écoles, bien qu'étant l'une et l'autre sous la tutelle de la DRASS, ont un fonctionnement, une

conception de la pédagogie différents. De plus une modification des statuts de l'AFTS par une assemblée générale extraordinaire serait indispensable, elle nécessiterait plusieurs mois et courrait le risque de ne pas être votée. Présument que les membres du C.A. de l'association m'approuveraient, je décline la proposition de M. Decerle. Il paraît plus judicieux et plus rapide de créer une nouvelle association à qui serait confiée la gestion de l'IFES. Cette option étant retenue, M. Decerle me demande de participer à sa mise en place et d'en être membre.

L'Association pour la Formation aux Professions Educatives (AFPE) est créée le 6 novembre 1986 et présidée par M. Cerutti, dernier président du CREAL. Elle assure la gestion de l'IFES à partir du 1 avril 1987. Le Ministère donne son accord pour le transfert de l'agrément du CREAL à l'AFPE mais le limite à un an «afin de maintenir une pression en faveur de la prise en charge de cette formation par un ensemble plus large que la seule émanation des membres du CREAL».

Si la DRASS souhaite maintenir une école d'éducateurs en Franche-Comté, elle insiste aussi sur la nécessité d'un rapprochement des formations initiales A.S. et E.S.: des arrêtés du Ministère de l'Action Sociale, parus en 1986, portant sur la création d'Instituts Régionaux en Travail Social (IRTS), incitent au regroupement des centres de formation. Mais la directrice et le personnel de l'ISS sont très réticents quant au regroupement des deux établissements. Ils craignent de perdre leur autonomie, d'être obligés d'abandonner la spécificité et la philosophie de la formation et ne voient pas d'avantages en contrepartie. Ils sont confortés dans cette analyse : à la même époque, un autre arrêté ministériel définit les conditions de conventionnement des établissements de formation initiale et un dossier très complet, élaboré par la directrice de l'école sociale, Mme Clément, permet d'espérer répondre à ces conditions et par là même d'assurer la pérennité d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Cependant l'école sociale de Besançon est la plus petite de France et elle peut craindre une rivalité avec celles des régions voisines, ce qui pourrait entraîner, à plus ou moins long terme, sa fermeture. Un établissement de plus d'importance pourrait obtenir des subventions de fonctionnement plus conséquentes, correspondre davantage aux vues du Ministère et il

serait plus représentatif face aux instances locales et régionales.

Après s'être longuement interrogé, le C.A. de l'AFTS, soucieux de l'avenir et de l'intérêt de l'école, décide de se rapprocher de l'AFPE dans la perspective de la création d'une structure commune pouvant être reconstruite comme IRTS.

## **Une nouvelle association l'ARTS**

Une instance décisionnelle unique paraît indispensable. En juin 1988, naît l'Association Régionale pour le Travail Social (ARTS), qui a pour mission de se substituer aux deux associations existantes et à la Fédération Régionale de Franche-Comté pour le DSTS (Diplôme Supérieur en Travail Social).

La présidence en est assurée par une personne extérieure aux deux associations d'origine, M. Robert, connu pour ses engagements dans le milieu associatif. M. Cerutti et moi-même en devenons vice-présidents.

## **La recherche de locaux communs**

L'éloignement géographique des deux instituts (plus de 10 km entre Palente et Châteaufarine) ne favorise pas leur regroupement. Pour que celui-ci soit effectif, des locaux communs sont indispensables.

Plusieurs solutions sont envisagées : aménagement de surfaces attenantes à l'ISS, prospection de bâtiments inoccupés à Besançon et même à Vesoul. Le centre de préformation de Beure étant lui aussi à la recherche d'une nouvelle implantation, il est imaginé la possibilité de locaux qui pourraient regrouper ce centre, les formations A.S. et E.S. et même le CFA voisin de l'IFES.

Mais ce projet trop complexe se réduit rapidement à la perspective d'une salle de conférence et d'un service de documentation communs. Il est totalement abandonné pour des raisons administratives et sans doute par manque de convictions des différents partenaires. Puis l'agrandissement de l'IFES est envisagé et un architecte en réalise les plans. Finalement l'ARTS décide l'achat de locaux à Planoise. Ceux-ci sont satisfaisants quant à leur superficie et au

choix du quartier. Des subventions du Ministère, de la Région et de la Ville en permettent l'achat et l'aménagement. En 1992, ils pourront accueillir l'ensemble des formations.

La DRASS a appuyé toutes ces démarches. Mais c'est M. Saclier, président de l'ARTS depuis 1990, à la suite de la démission de M. ROBERT, qui a été le principal artisan de cette réalisation. Grâce à sa compétence, sa volonté d'aboutir et son sens de la négociation, il a permis la concrétisation de ce projet.

## L'IRTS

Les deux associations se sont rapprochées avec peu de difficultés, leurs présidents ayant travaillé ensemble au sein de la Fédération. Par contre la mise en place de locaux communs et le regroupement des deux établissements a nécessité de très nombreuses démarches, rencontres et réunions. La recherche d'une harmonisation dans l'application de la convention collective, l'inquiétude quant aux postes et fonctions réservés à chaque membre du personnel ont été cause de tensions, malentendus et parfois conflits. M. Fostel, dans le n° 21 des Cahiers du Travail Social, a relaté cette période importante dans l'histoire des deux écoles.

En 1990, le regroupement des deux établissements est effectif. Il prend le nom d'Institut de Formation en Travail Social (IFTS). Il se concrétise en 1992, lorsque l'ensemble des formations ainsi que le siège de l'ARTS s'installent rue Léonard de Vinci à Besançon-Planoise et que le Ministère le reconnaît comme IRTS.

## L'AFTS est dissoute

Le 21 décembre 1989, une assemblée générale extraordinaire dissout l'AFTS. Les divers agréments qu'elle détient ainsi que ses biens sont dévolus à l'ARTS. De 1978 à 1989, elle a géré l'école de service social et le service de formation continue.

Avec l'AFPE, elle a été membre fondateur et gestionnaire de la Fédération Régionale de Franche-Comté pour le DSTS. Partie prenante dans toutes les grandes décisions qui ont déterminé l'évolution de la formation des professionnels du secteur social, en particulier dans la création de l'IRTS de Franche-Comté, puisse-t-elle avoir rempli sa mission et ne pas s'être trompée dans ses choix...

## L'école sociale quitte Palente

De 1978 à 1992, cette école a formé plus de 250 professionnels et a ainsi répondu aux besoins de la région en assistants de service social.

Les locaux de Palente, agréables et fonctionnels lui ont offert des conditions de fonctionnement très satisfaisantes. Grâce à M. Clergeot, proviseur du Lycée Pergaud et à l'ensemble du personnel administratif de l'établissement, cette expérience originale de cohabitation dans une structure de l'Education Nationale a été une réussite.

Au cours de ces 14 années, s'est forgée une communauté de travail avec ses espoirs, ses succès mais aussi ses difficultés, ses tensions, communauté par ailleurs humaine avec ses souffrances et même ses deuils. C'est pourquoi, c'est avec nostalgie qu'en juin 1992, l'école sociale quitte Palente pour l'IRTS, abandonne son indépendance et commence une nouvelle aventure.

## LA FORMATION CONTINUE 1978-1992

La création et la gestion de l'école sociale ont été les soucis majeurs de l'AFTS mais celle-ci s'est aussi préoccupé de la formation continue, le premier de ses buts dans son intitulé initial.

Cette formation s'adresse aux travailleurs sociaux et à leurs proches collaboratrices - secrétaires de centres de PMI par exemple - et leur est initialement réservée. De plus, dans la convention signée avec l'AFTS pour la mise à disposition de locaux dans le lycée Pergaud, le rectorat stipule que «chaque session de formation doit faire l'objet d'une autorisation préalable par ses services», limitant par là l'ouverture de ces stages à d'autres publics pour éviter de concurrencer ceux de l'université. De son côté, le milieu professionnel reste très divisé quant à l'intérêt d'une telle ouverture.

Malgré ces contraintes et ces réticences, l'activité du centre de formation continue augmente rapidement. Jusqu'alors sous la responsabilité de la conseillère technique régionale, en 1982, il est confié à une assistante sociale, Mme Rousselot et s'installe dans un appartement HLM rue des Aubépines à Palente.

Bien que très proche de l'école sociale, son emplace-

ment entraîne des déplacements constants, en particulier pour Mme Minder, comptable des deux services. Après quelques mois de fonctionnement, il est transféré dans les locaux de l'école sociale.

Les difficultés économiques, l'émergence d'une nouvelle pauvreté, incitent les collectivités locales et par la suite l'Etat, à mettre en place des aides spécifiques tel le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Les statistiques révèlent qu'avant la perception de cette allocation, 80 % des bénéficiaires sont inconnus des services sociaux. De plus, la décentralisation amène les travailleurs sociaux à rencontrer les politiques, en particulier les maires et les conseillers généraux et à tenir compte de l'incidence financière des programmes sociaux.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, les professionnels ressentent la nécessité d'actualiser leurs connaissances, spécialement en matière de législation, d'apprendre à travailler avec de nouveaux partenaires au sein d'équipes pluridisciplinaires et attendent du centre de formation des sessions leur permettant d'améliorer leur pratique professionnelle.

Peu à peu ces réalités obligent le service à abandonner la conception de sessions spécifiques réservées aux A.S. et E.S. et à s'ouvrir à d'autres publics. Par exemple, il met en place au plan régional une préparation au Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide à Domicile (CAFAD) destiné à des aides ménagères, préparation pour laquelle la DRASS lui accorde l'agrément et des crédits.

La formation continue dispensée par l'IFES est peu importante. Mais en 1987, le projet de regroupement ISS et IFES est l'occasion de créer un service commun à ces deux établissements. Il prend le nom d'IRRIS (Institut Régional de Recherche et d'Innovation Sociale) et reste dans les locaux de l'ISS. Son activité se développe et se diversifie.

Aux sessions déjà existantes s'adjoignent des formations nouvelles, subventionnées par le Ministère (par exemple sur la législation concernant la mise en application du RMI).

Après le départ de sa responsable Mme Rousselot, en 1992 ce service est transféré à Planoise et devient partie intégrante de l'IRTS.

## LE DSTS

En 1978, la Direction de l'Action Sociale décide la création d'un Diplôme Supérieur en Travail Social (DSTS). Ce diplôme, «à caractère professionnel a pour objectif d'aider les cadres, les formateurs et les chercheurs en travail social à assurer leurs responsabilités dans de meilleures conditions notamment en leur offrant les connaissances et les outils nécessaires en liaison avec leur activité professionnelle». Il est le résultat d'une collaboration entre le Ministère des Affaires Sociales et celui de l'Education Nationale. Il a pour originalité de considérer les universités et les organismes de formation professionnelle comme des partenaires complémentaires et de se traduire par des échanges de pédagogie et d'enseignants.

Cette formation est dispensée sur 3 ans et s'effectue en alternance entre séminaires d'enseignement et recherche appliquée aux situations professionnelles des candidats. Par ailleurs, le diplôme est préparé obligatoirement en concomitance avec une Maîtrise de Sciences Sociales, de Sociologie ou un Diplôme de Hautes Etudes en Pratiques Sociales.

Pour la Franche-Comté, c'est l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Département Formation Continue, qui est habilitée à dispenser le DSTS. C'est pourquoi, en 1981, le responsable strasbourgeois de ce Département, M. Andrieux, rencontre à Besançon son homologue bisontin, le représentant de la DRASS, ainsi que les présidents du CREAL et de l'AFTS pour leur proposer la possibilité d'une telle formation.

Ce projet intéresse les professionnels des milieux socio-éducatifs : une enquête réalisée en 1982 par le CREAL et l'AFTS, révèle que 24 d'entre eux seraient intéressés par la préparation à ce diplôme. Pour répondre à cette attente, ces deux associations décident de travailler ensemble et d'être partenaires de l'Université de Strasbourg. Dès 1983, suivant les recommandations de la Direction de l'Action Sociale, elles créent à Besançon le Comité Régional de Concertation (CRC) qui a pour principale mission d'être l'interlocuteur auprès du centre DSTS de Strasbourg puis, en juillet 1986, la Fédération Régionale de Franche-Comté qui se substitue au CRC et a pour objectif d'obtenir l'agrément pour la préparation au DSTS. Parallèlement, à partir de 1982, se constitue le Groupe Franc-Comtois pour la Formation et la Recherche en Travail Social qui se donne pour tâche

de préparer une politique de formation supérieure adaptée aux besoins de la région. Ce groupe informel est composé de représentants de la DRASS, de l'Université en la personne de M. Masselot, Mme Jacques et de travailleurs sociaux, notamment Mme Bailly-Robert, formatrice à l'École Sociale et M. Chennoufi, éducateur. Les travaux de ce groupe aboutissent à l'élaboration du projet pédagogique, document qui doit obligatoirement accompagner la demande d'agrément DSTS adressée au Ministère des Affaires Sociales. D'autre part, l'arrivée à Besançon de M. Tripier, professeur de sociologie, permet la mise en place du Diplôme de Hautes Etudes en Pratiques Sociales qui, comme la Maîtrise Administration Economique et Sociale, est le support indispensable au DSTS.

La mise en place de ces différentes structures permet, dès août 1986, à la Fédération d'être agréée par le Ministère comme centre DSTS, sous réserve d'une convention passée avec l'Institut Universitaire de Formation Continue de Besançon (IUFC). Celui-ci en assure la gestion financière et administrative, gestion qu'il abandonne, en 1989, à la Fédération. A partir de 1987, un cycle de formation dispensé à Besançon est proposé aux étudiants et sera par la suite renouvelé tous les deux ans.

La possibilité de préparer le DSTS dans la région est l'aboutissement de plus de 6 années de démarches, réunions et n'a pu se réaliser que grâce à la conviction et la synergie des différents partenaires, en particulier les représentants de l'Université de Strasbourg et de celle de Besançon, M. Fontaine directeur de l'IUFC, Mme Montenot ...

Il faut aussi mentionner le rôle important de la DRASS en la personne de ses directeurs successifs et surtout de sa conseillère technique Melle Ansoit. Sa confiance dans les possibilités de formation par les milieux professionnels, sa ténacité, son appui auprès

des différentes instances, ont été déterminants dans l'aboutissement de ce projet. M. Cerruti a assuré la présidence du CRC puis celle de la Fédération jusqu'à la dissolution de celle-ci au profit de l'ARTS en 1990.

Son statut d'universitaire a facilité les démarches auprès de ses collègues strasbourgeois et bisontins. M. Saclier, nouveau président de l'ARTS, assurera, avec dynamisme et vigilance, la poursuite de cette mission.

Il est intéressant de souligner l'évolution de cette formation en Franche-Comté. Initialement dispensée par l'Université de Strasbourg puis pour un temps par celle de Besançon, à partir de 1986, elle est confiée à la Fédération, c'est à dire à un organisme professionnel. Ce transfert de compétence a pu être possible grâce à la volonté du Ministère qui souhaitait l'autonomie de la Franche-Comté.

Cette formation relativement onéreuse est prise en charge par les employeurs avec l'aide du Conseil Régional et le nombre important de professionnels qui la suivent montre tout l'intérêt que lui porte l'ensemble des milieux socio-éducatifs.

Par ailleurs, au sein de l'ensemble des formations dispensées par l'IFTS, ce diplôme de niveau universitaire a été une des composantes indispensables pour que ce centre puisse être reconnu comme IRTS.

L'ARTS a été présente et s'est investie dans toutes les instances décisionnelles qui ont élaboré puis mis en place ce diplôme. Présidente de cette association jusqu'à la dissolution de celle-ci en 1989, je laisse à d'autres intervenants le soin d'écrire la suite de l'histoire du DSTS en Franche-Comté. Sans pouvoir en mentionner nominativement tous les acteurs, j'ai essayé de faire mémoire de la complexité et de l'originalité de cette réalisation.